

Fonds de partenariat pour le carbone forestier
Quatorzième réunion du Comité des Participants au FCPF (PC14)
Washington, DC, 19-21 mars 2013
Résumé des coprésidents

Chers Participants et Observateurs,

C'est avec plaisir que nous vous informons de la tenue à Washington, DC de la quatorzième réunion (PC14) du Comité des Participants (CP) au Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) les 19 au 21 mars derniers.

Plus de 130 représentants des gouvernements, des populations autochtones tributaires des forêts et d'autres organisations de populations forestières, des organisations internationales et non gouvernementales ainsi que du secteur privé ont pris part aux réunions. Nous souhaitons remercier Henri Djombo, ministre de l'Économie forestière et du Développement durable de la République du Congo pour sa participation.

Nous remercions Sri Mulyani Indrawati, directrice générale à la Banque mondiale et Todd Stern, envoyé spécial pour les changements climatiques au Département d'État américain, pour leur allocution d'ouverture et de bienvenue aux participants. Le CP se réjouit de la confirmation d'une attention renouvelée de la Banque mondiale et du gouvernement américain sur les changements climatiques.

Veillez noter que tous les documents de référence, présentations, résolutions ainsi que ce résumé sont en ligne sur le nouveau site du FCPF à l'adresse <http://www.forestcarbonpartnership.org/pc14-march-19-21-2013-washington-dc-usa>. Toutes les photos se trouvent sur www.flickr.com/photos/fcpf. Les principales conclusions sont présentées ci-dessous et sont également disponibles en anglais et en espagnol.

Avant le début de la réunion, Benoît Bosquet a annoncé son changement de poste vers la Région Afrique à la Banque mondiale, en qualité de responsable du secteur environnement, gestion des ressources naturelles, gestion des ressources en eau et gestion des risques de catastrophes dans plusieurs pays africains. Simon Whitehouse, gestionnaire de fonds au FCPF sera coordinateur intérimaire pour le Partenariat jusqu'à la nomination d'un nouveau coordinateur.

Session 1.e Rapport d'avancement de la FMT

- L'Équipe de gestion (FMT) du FCPF a présenté un rapport sur les avancées depuis la réunion précédente (PC13) et les objectifs pour la PC15 en juin. Les principaux résultats depuis la PC13 sont les suivants :
 - Six nouvelles propositions de mesures pour la préparation à la REDD+ (R-PP) soumises pour évaluation formelle, une nouvelle subvention pour la préparation signée et des fonds transférés à la BID en qualité de Partenaire à la mise en œuvre ;
 - Finalisation du Cadre d'évaluation du R-Package et du descriptif de l'ERPA ;
 - Élaboration de la Note de la FMT sur l'approche de fixation des prix du Fonds Carbone ;
 - Avancées importantes en matière de développement du cadre méthodologique du Fonds Carbone ;
 - Renforcement de l'engagement et des capacités des peuples autochtones et de la société civile du Sud à travers des dialogues à Doha et à Washington ;
 - Approbation du Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF et lancement du nouveau site web.

- Les participants se sont félicités des contributions financières supplémentaires de la Finlande (USD5m), de l'Allemagne (USD74m) et de la Norvège (USD108m) et ont apprécié la soumission d'un nombre de R-PP plus important que prévu pour examen à la PC14. Les membres du CP ont également reconnu les avancées importantes de la FMT en matière de directives techniques, notamment des éléments clefs du Cadre méthodologique pour le Fonds Carbone.
- Les Participants ont exprimé leurs préoccupations face à la lenteur des décaissements et au nombre important de subventions pour la préparation en attente de signature. Les membres du CP incitent fortement le FCPF à accélérer le processus de mise en œuvre de la REDD+ et à augmenter l'engagement et le décaissement des fonds. Il a été souligné que la révision des R-PP après l'évaluation du CP contribue aux retards de signature des subventions et de décaissement des fonds.
- Le CP a appelé à une rationalisation de l'utilisation des fonds disponibles, notamment en fixant des dates limites aux pays pour franchir certaines étapes du processus de préparation à la REDD+ (soumission des R-PP révisées, signature des accords de subvention). Les décisions du CP sont reflétées dans la **Résolution PC/14/2013/2** sur le Statut des Pays REDD Participants (voir la session 3b ci-dessous). La FMT s'est aussi engagée à travailler avec les Partenaires à la mise en œuvre pour réviser le Tableau de bord du FCPF et le fiches de progression des pays pour mieux refléter les avancées nationales par rapport aux objectifs fixés.

Session 2 : Cadre d'évaluation du R-Package

- La FMT a présenté la version finale du Cadre d'évaluation du R-Package.
- Les Participants sont favorables au processus d'évaluation en deux étapes et à la flexibilité du cadre pour mesurer les avancées en matière de préparation à la REDD+ selon le contexte propre à chaque pays.
- La FMT a expliqué les liens entre l'évaluation du R-Package et les obligations de notification dans le cadre du Fonds de préparation (en particulier le rapport d'avancement à mi-parcours), les obligations des programmes de réduction des émissions dans le cadre du Fonds Carbone et le Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF.
- Les Participants ont encouragé l'application du Cadre d'évaluation du R-Package tout au long du processus de préparation afin de guider les activités de préparation et ont revu l'objectif de l'évaluation de la préparation au-delà du FCPF. De manière spécifique, l'approbation du R-Package d'un pays après évaluation détaillée peut être mise à profit pour attirer des financements et une assistance supplémentaires en faveur des pays REDD, par exemple de la part du Programme d'investissement forestier (ou sélection potentielle de nouveaux pays pour faire partie du PIF sous réserve de la disponibilité de nouveaux fonds), à travers les investissements du secteur privé (agriculture durable et commerce équitable par exemple) ou par les partenaires bilatéraux pour le développement.
- Le CP a adopté le Cadre d'évaluation du R-Package (voir la **Résolution PC/14/2013/1**) et a demandé à la FMT de réviser la Note 2013-1 de la FMT pour prendre en compte les commentaires supplémentaires reçus à la PC14 et conformément à la **Résolution PC/14/2013/1**. Le CP a également demandé à la FMT de mettre au point un outil de gestion des connaissances pour appuyer l'application du cadre de préparation dans les pays REDD+, y compris la préparation des rapports d'avancement à mi-parcours sur une base volontaire.

Session 3a : Revue globale du programme du FCPF effectuée par le Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale

- La FMT a présenté les principaux résultats et recommandations de la revue du Groupe indépendant d'évaluation (GIE) de la Banque mondiale afin de stimuler le débat sur un engagement plus stratégique du FCPF dans le futur.
- Le CP a fait écho aux résultats du GIE sur l'importance du FCPF pour tester un financement basé sur la performance en matière d'enjeux climatiques tout en rappelant que le Fonds Carbone du FCPF n'est pas principalement conçu ni pour faire fonctionner un mécanisme fondé sur les marchés, ni pour influencer les prix du carbone sur le marché. Le CP a ainsi réaffirmé que le Fonds Carbone du FCPF cible le développement d'un cadre effectif de pilotage des paiements basés sur la performance.
- La FMT a fait état d'importants progrès au sein de la Banque mondiale en terme d'intégration des opérations du FCPF aux opérations de la Banque mondiale dans les pays, avec notamment une meilleure harmonisation de l'agenda de la REDD+ et de l'engagement de la Banque mondiale en matière de gestion des ressources naturelles et un appui du FCPF à d'autres activités opérationnelles (IDA/BIRD, FEM, PIF) pour obtenir plus d'impacts et de résultats de manière coordonnée. La FMT a souligné qu'après s'être concentrée initialement sur des aspects techniques et méthodologiques, elle cible aujourd'hui des questions sous-jacentes telles que la gouvernance, les aspects fonciers et les droits au carbone pendant la préparation à la REDD+.
- La FMT a aussi abordé les domaines qui demandent une attention continue afin de faire avancer la REDD+ au niveau national :
 - Dans de nombreux pays, la REDD+ doit être hissée à un niveau supérieur de prise de décision au sein du gouvernement et des ajustements institutionnels et politiques sont nécessaires pour créer un contexte favorable à la REDD+.
 - Des efforts importants de renforcement des capacités des pays REDD+ et des partenaires à la mise en œuvre doivent être faits compte tenu de la complexité sociale, institutionnelle et technique de la REDD+.
- Les bailleurs ont reconnu les défis de la mise en œuvre, souligné la nécessité d'une accélération des décaissements et se sont interrogés sur la nécessité d'une modification majeure des procédures opérationnelles actuelles. La FMT et les Pays REDD membres du CP ont souligné les compromis qu'il faut trouver entre l'accélération de la mise en œuvre et la nécessité d'avoir des processus approfondis de consultation et de renforcement des capacités. Dans ce contexte, la FMT a également expliqué la distinction entre : i) l'attribution des subventions par le CP, ii) les engagements de subvention selon les accords légaux signés entre un pays et un Partenaire à la mise en œuvre et iii) les décaissements par les pays et les obstacles à l'accélération du flux de financement.
- Le CP a demandé à la FMT de faire un rapport lors de la PC15 sur les actions prioritaires en vue d'accélérer la préparation à la REDD+. Un suivi plus systématique des avancées des pays REDD+ et de l'efficacité et de l'efficience des formules de supervision du FCPF est nécessaire afin que le FCPF puisse engendrer des expériences et des directives importantes permettant d'influencer les négociations mondiales sur les changements climatiques qui commencent en 2015 pour l'après 2020.

Session 3b. Statut des Pays REDD Participants et réouverture potentielle du FCPF à de nouveaux Pays REDD+

- Le FMT a présenté le contexte général d'une réouverture potentielle du FCPF à de nouveaux pays ainsi qu'une proposition du processus et des critères minimaux à prendre en compte, notamment :
 - i) la disponibilité des ressources financières du Fonds de préparation, ii) la date proposée des soumissions de R-PP par les pays respectifs et iii) les Partenaires à la mise en œuvre proposés. Il a été noté que 17 pays REDD+ ont exprimé un intérêt à rejoindre le FCPF et ont soumis les informations requises.
- Sur la base des critères ci-dessus, le CP a convenu de sélectionner un nombre limité de pays supplémentaires pour rejoindre le FCPF, conformément au processus de sélection décrit dans la Résolution PC14/2013/2.
- La résolution adoptée (**Résolution PC/14/2013/2**) stipule que les Pays REDD Participants actuels qui n'ont pas encore soumis une R-PP révisée ou signé un Accord de subvention pour la préparation envoient une lettre à la FMT confirmant les dates auxquelles ils comptent procéder à ces opérations. La FMT communiquera avec les Pays REDD Participants respectifs pour confirmer les dates limites adoptées dans la résolution et leurs implications pour l'accès au financement.
- La résolution fixe également des dates limites aux Pays REDD Participants actuels pour franchir ces deux étapes afin de garantir un financement. En cas de circonstances exceptionnelles empêchant un Pays REDD Participant à honorer ces échéances, le CP examinera ces circonstances avant de décider d'une éventuelle réallocation de la subvention.
 - Les R-PP révisées doivent être soumises dans les délais suivants :
 - a. Pour les Pays REDD Participants ayant reçu un financement pour la préparation à la REDD+ de la part du CP avant la PC14, et dont le Partenaire à la mise en œuvre est la Banque mondiale : 30 septembre 2013.
 - b. Pour 1) les Pays REDD Participants auxquels un financement pour la préparation a été attribué à la PC14 et 2) ceux qui travaillent avec un Partenaire à la mise en œuvre autre que la Banque mondiale dans le cadre des modalités concernant les partenaires multiples à la mise en œuvre : 31 décembre 2013.
 - Les Pays REDD Participants auxquels un financement pour la préparation a été attribué par le CP à la PC14 au plus tard et qui ont respecté les délais précisés ci-dessus de soumission de leur R-PP révisée doivent signer un Accord de subvention pour la préparation (ou son équivalent) avant le 31 mai 2014.
- Pour les pays intéressés à faire partie du FCPF, le CP a adopté un processus de sélection de nouveaux pays. Le processus est limité aux 17 pays ayant déjà soumis leur expression d'intérêt et les informations requises à la FMT. La FMT communiquera avec ces 17 pays pour leur faire part de la décision du CP ainsi que des procédures et des dates limites de considération pour la sélection.
- Le CP a encouragé les bailleurs à faire d'autres promesses financières en faveur du Fonds de préparation et soulignent l'importance d'un appui à la préparation à la REDD+ pour tous les pays.

Session 4. R-PP présentées pour évaluation formelle à la PC14 :

- Le Chili, le Honduras, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Suriname, la Thaïlande et le Vanuatu ont présenté leur R-PP pour évaluation formelle par le CP.

- Le CP a attribué au total USD22,8 millions de subventions (USD3,6 -3,8 millions par pays) aux six pays (voir les **Résolutions PC/14/2013/3-8**) en appui à la préparation à la REDD+.
- Le TAP et le CP ont relevé que les six soumissions étaient les R-PP les plus solides depuis le début. Le TAP a notamment souligné que la présentation des aspects techniques dans la R-PP, en particulier les volets 3 et 4 s'est beaucoup améliorée par rapport aux premières R-PP.
- Le TAP a indiqué que ses membres n'ont pas toujours la capacité de couvrir l'ensemble des aspects politiques et sociaux des pays examinés. En conséquence, les commentaires et les questions soulevées par d'autres groupes indépendants sont fortement appréciés. Le TAP a souligné qu'il pourrait être utile de déterminer de manière constructive le moment propice d'apport de ces commentaires.
- Le CP a recommandé que les R-PP fournissent des détails supplémentaires sur les modalités proposées de notification sur les bénéfiques autres que le carbone, en relation avec la conception et la mise en œuvre des systèmes d'information nationaux sur les sauvegardes. Le CP a recommandé aux pays d'aborder cet aspect avant ou après la signature d'un Accord de subvention pour la préparation à la REDD+.

Session 5. Descriptif d'un futur Contrat d'achat de réductions d'émissions (ERPA)

- La FMT a présenté les révisions effectuées sur le Descriptif de l'ERPA notamment les éléments suivants :
 - Un Plan de sauvegardes (version avancée) doit être disponible avant que les Participants au Fonds Carbone ne décident de démarrer les négociations de l'ERPA.
 - L'expression « Rapport de performance » est supprimée au profit de « Rapport de suivi des RE » afin de bien indiquer que ce rapport concerne le suivi des résultats des RE générées dans le cadre du Programme de RE.
 - Les dispositions concernant les obligations de notification sur les bénéfiques autres que le carbone ont été révisées. Le Vendeur doit fournir autant d'informations que possible sur les bénéfiques autres que le carbone. Cependant, une évaluation négative des informations fournies n'entraînerait pas un Cas de défaillance.
 - Il a été clarifié que le mécanisme de traitement des plaintes peut faire partie d'un ou de plusieurs plan(s) de sauvegardes le cas échéant.
- La FMT a rappelé que le Descriptif de l'ERPA n'est pas juridiquement contraignant mais fournit des éléments pour orienter le travail de l'Administrateur fiduciaire pour la rédaction d'un ERPA associant ses dispositions commerciales (négociables) et ses conditions générales (non négociables).
- Suite aux discussions, des clarifications supplémentaires relatives à la confidentialité ont été rajoutées. Le CP a recommandé des règles de divulgation aussi transparentes que possibles pour pouvoir tirer des leçons du processus.
- La FMT a clarifié que l'ERPA ne sera pas confidentiel à moins que le Vendeur et/ou l'Acheteur ne demande qu'il en soit autrement. Tous les rapports (y compris les rapports de suivi des ER, les rapports de vérification et les rapports d'avancement intermédiaires), tous les plans (y compris les plans de partage des bénéfiques et les plans de sauvegardes) ainsi que les Conditions générales ne seront pas confidentiels (ce seront des documents publics).
- Le CP a approuvé le Descriptif de l'ERPA (voir la **Résolution PC/14/2013/9**) et, en prenant en compte l'évolution du cadre méthodologique du Fonds Carbone du FCPF, a demandé à l'Administrateur de

fournir une première version des Conditions générales pour examen par le CP avant la PC15 et une version révisée des Conditions générales si nécessaire pour approbation du CP avant la PC16. Pour la rédaction des Conditions générales, les membres du CP ont demandé à l'Administrateur (i) de prendre en considération les dispositions relatives à l'utilisation par l'Acheteur de toutes les RE générées par les Programmes de RE et achetées par le Fonds Carbone et (ii) de clarifier les questions de confidentialité de l'ERPA pour une transparence maximale.

Session 6. Programmes de renforcement des capacités

- La FMT a fait un compte rendu des Dialogues internationaux qui ont abouti au « Plan d'action mondial concernant les peuples autochtones par rapport au FCPF » à Doha en décembre 2012 ainsi que des ateliers ultérieurs.
- La FMT a présenté la situation de la transition du « Programme de renforcement des capacités des peuples autochtones tributaires des forêts et des populations forestières et des OSC du Sud » entre un « système de fournisseur » et un programme de petites subventions pour l'AF14. Dans le cadre de ces nouvelles dispositions, les populations autochtones et les organisations de la société civile joueront le rôle d'intermédiaires régionaux pour administrer le mécanisme de subvention. Ces modalités ont été définies sur la base des préférences des PA/OSC et représentent un bon compromis entre l'appropriation du processus par les PA/OSC et la rentabilité.
- La FMT a expliqué les critères d'éligibilité pour sélectionner les organisations intermédiaires ainsi que le calendrier des prochaines étapes :
 - Avant le 15 avril 2013, la FMT enverra les noms des intermédiaires sélectionnés (en justifiant cette sélection) au CP et aux Observateurs pour commentaires ;
 - Avant le 30 avril 2013, le CP et les Observateurs envoient leurs commentaires à la FMT ;
 - En mai - juin, les documents de projet seront préparés, le devoir de diligence des intermédiaires sera finalisé, les projets seront approuvés et les accords de subvention préparés sur la base de la procédure de la Banque mondiale pour les petites subventions ;
 - En mai - juin, le CP/AP peut approuver par résolution les programmes de subventions ;
 - En juillet, le nouveau système sera opérationnel.
- Le CP a exprimé ses préoccupations sur les retards de mise à disposition du financement auprès des peuples autochtones et des OSC et a encouragé la FMT à accélérer le décaissement des fonds pour ces programmes.
- Mme Cécile Njebet a rappelé au CP sa demande, envoyée par écrit à la FMT et communiquée au Bureau du CP plus tôt, d'inclure une femme en qualité d'observatrice spéciale dans les réunions du CP compte tenu du rôle crucial joué par les femmes en matière de gestion des ressources naturelles et de REDD+. Il a été demandé à la FMT d'examiner avec le Bureau du CP, avant la PC15, d'une éventuelle décision d'inviter une représentante des réseaux de femmes à devenir observatrice lors des futures réunions du CP, conformément au Règlement intérieur.

Session 7. Panel de partage des connaissances sur les avancées de la mise en œuvre des sauvegardes de la REDD+, avec un accent sur l'Évaluation stratégique environnementale et sociale

- La session s'est basée sur les expériences de plus de deux ans d'activités relatives aux sauvegardes pour la REDD+ ainsi que sur les normes de durabilité sociale et environnementale visant à réduire

les effets négatifs potentiels des activités et des stratégies de REDD+ tout en renforçant les bénéfices et les opportunités de REDD pour des parties prenantes variées. D'un côté, des pays REDD+ commencent à mettre en place des systèmes d'information sur les sauvegardes (SIS) et d'autres éléments d'approches nationales spécifiques de garantie pour la REDD+, conformément aux décisions de la CCNUCC de Cancun et de Durban. D'un autre côté, ces mêmes pays ont des difficultés à faire la distinction entre les obligations de sauvegarde des bailleurs et des initiatives internationales appuyant la REDD+ -- y compris l'Approche commune du FCPF en matière de sauvegardes environnementales et sociales pour les partenaires multiples à la mise en œuvre – et les standards volontaires visant à renforcer la performance sociale et environnementale des efforts en matière de REDD+ au moment de la préparation, souvent suite à une demande pressante des peuples autochtones tributaires des forêts, des autres populations forestières et des acteurs de la société civile. Lors de cette session, les expériences nationales de la RDC, de l'Indonésie et du Nicaragua ont été communiquées et analysées par deux intervenants de Climate, Community and Biodiversity Alliance (CCBA) et du Programme ONU-REDD.

Session 8. Prochaines réunions

- Renforcement des capacités pour l'inclusion sociale (Deuxième atelier pour les pays d'Asie Pacifique) : 30 avril – 3 mai 2013, à Bangkok, Thaïlande
- Réunions de partenariat pour la REDD+ : (à déterminer)
- Groupe de travail du Fonds Carbone du FCPF sur le Cadre méthodologique : mai et/ou juin, à confirmer
- **Fonds Carbone du FCPF (CF7) : 24-25 juin 2013 à Paris, France**
- Réunion préliminaire et réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD : 24-27 juin 2013 à Lombok en Indonésie (à confirmer par le Secrétariat de l'ONU-REDD)
- Visite de terrain conjointe FCPF/ONU-REDD : 28 juin 2013 à Lombok en Indonésie
- Atelier préliminaire à la réunion du CP du FCPF : 29 juin 2013 à Lombok en Indonésie
- **PC15 du FCPF : 30 juin - 2 juillet 2013 à Lombok en Indonésie**
- Renforcement des capacités pour l'inclusion sociale (Troisième atelier pour l'Amérique latine) : octobre 2013 (à déterminer)
- Échange REDD+ : 29 octobre – 3 novembre à Oslo, Norvège
- FCPF PC16 : octobre ou novembre 2013, à confirmer

Les Participants et les Observateurs souhaitent exprimer leur appréciation des efforts et des résultats extraordinaire de la FMT sous la direction de Benoît Bosquet et le remercient une fois de plus pour son engagement personnel envers les objectifs de la REDD+.

Cordialement,

Jorge Quezada, Salvador, au nom des Pays REDD Participants

Michael Bucki, Commission européenne, au nom des bailleurs